

Récapitulation.

Pénitencier de Kingston	586
do Saint-Vincent de Paul	350
do Dorchester	169
do Manitoba	71
do la Colombie-Britannique	73
<hr/>	
Nombre total des détenus le 30 juin 1891	1,249
do do do 1890	1,251
<hr/>	
Total de la diminution	2
<hr/> <hr/>	

Dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin dernier il est entré aux différents pénitenciers du Canada 414 détenus, contre 431 l'année précédente; le nombre de ceux qui sont sortis pendant ces deux exercices, respectivement, a été de 416 et de 348. Il a été élargi l'année dernière 68 détenus de plus qu'en 1889-90, mais pendant ce dernier exercice il en était entré 17 de plus qu'en 1890-91.

Le nombre des décès, qui a été de 16 dans tous les pénitenciers, sur une population quotidienne moyenne de 1,239,—un peu plus de 1 pour 100,—est remarquablement peu élevé, si l'on tient compte que ce chiffre comprend les individus morts des effets de l'insanité et de la vieillesse, ou ceux dont la constitution était déjà délabrée à leur arrivée au pénitencier. Les rapports des médecins, et particulièrement la statistique mortuaire, prouvent que l'on prend grand soin de la santé des détenus et de tout ce qui peut l'assurer, comme une nourriture saine, la propreté, la ventilation, le drainage, de bons vêtements, etc.

Il n'y a eu pendant l'année que trois évasions dans les cinq pénitenciers du pays. Si l'on considère que la plupart des détenus passent leurs heures d'insomnie à désirer naturellement la liberté et à songer aux moyens de l'obtenir, il faut une vigilance constante et incessante pour découvrir et faire échouer les nombreux plans et moyens d'évasion tramés chaque jour. Je dois aux fonctionnaires des différents personnels chargés de la garde des détenus et du maintien de la discipline de dire que, sauf de rares exceptions, ils accomplissent leurs fonctions du mieux qu'ils le peuvent.

Le nombre total des femmes incarcérées le 30 juin dernier était de 24, soit 2 de plus qu'à la fin de l'exercice 1889-90. Pour la première fois le Manitoba contribue pour 1 sur ces deux douzaines de représentants du sexe faible qui purgent leur sentence au pénitencier de Kingston. Les crimes pour lesquels ces femmes ont été condamnées ne sont pas graves et n'indiquent aucun degré marqué de dépravité. Ce fait joint au petit nombre de détenues—comparativement à la population entière des criminels mis au banc de la loi—fait honneur à la partie féminine de la société et doit faire plaisir à tout philanthrope sincère et vrai canadien.

C'est un véritable sujet de réjouissance pour tout homme droit que cette diminution même légère de 2 sur le nombre total des détenus, ainsi qu'il est dit plus haut. Cela indique que la tendance criminelle est très faible et que les masses montrent un grand respect de la loi et du bon ordre. C'est également la preuve indirecte que l'intempérance ne règne pas de manière notable, car s'il en était autrement il y aurait beaucoup plus de